

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

L'impact carbone est calculé à partir des données fournies par Trucost sur 100% des sociétés du portefeuille et sur un périmètre scope 1 + First Tier Indirect.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG. (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

Dans l'univers de 600 titres, 220 valeurs passent le filtre financier et environ 100 actions sont éligibles sur le plan ISR.

Note ISR du portefeuille

Au 29 mars 2018

Palatine Entreprises Familiales ISR : 13,66 / 20

EuroStoxx 50 : 13,95 / 20

Investissement non ISR

↙ ↘

En % de lignes : **7,55** En % des encours : **5,67**

Historisation des notes

Note Mars 2017	Note Juin 2017	Note Sept. 2017	Note Déc. 2017
14,20 / 20	14,10 / 20	13,97 / 20	13,76 / 20

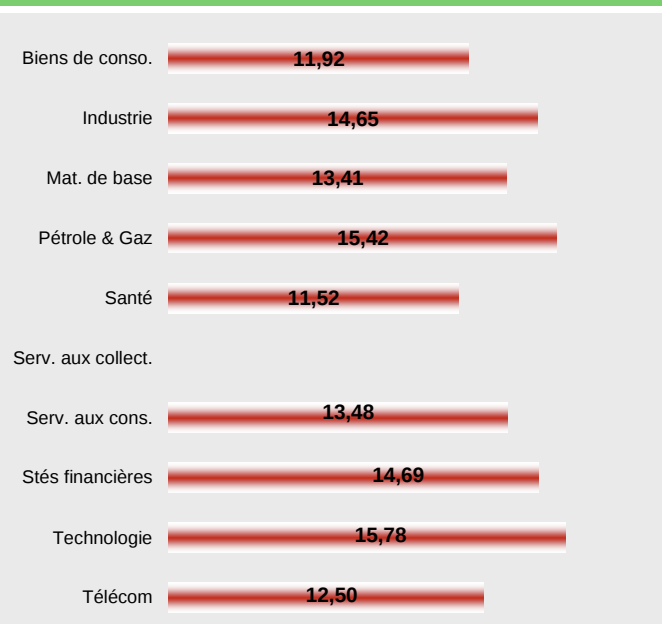
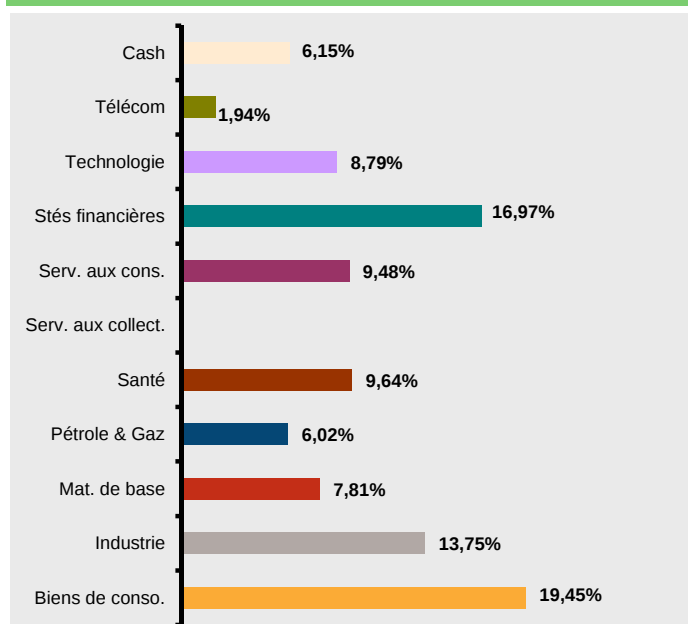
Commentaire extra-financier

VENTES : [DANONE](#) : Groupe agro-alimentaire français, acteur international majeur de la production et de la commercialisation des produits laitiers frais, de l'eau en bouteille, de l'alimentation infantile et de la nutrition médicale. Danone atteint une note globale très élevée dans son secteur. Danone semble adresser l'ensemble des responsabilités de gouvernance et mettre en place une stratégie environnementale globale et faire preuve d'un dialogue social de qualité. Danone fait face à des allégations dans quatre domaines (droits de l'homme, ressources humaines, environnement et affaires). La société rapporte d'une manière transparente sur les mesures correctives pour la majorité de ces dernières. Les allégations les plus importantes sont sur l'information adressée aux clients et sont directement liées à la partie nutrition infantile.

ACHATS : [ILIAD](#) : La société française opère dans les télécommunications et l'accès internet. Le score ESG du groupe est très moyen. L'entreprise est impliquée dans une allégation portant sur les pratiques anticoncurrentielles et les relations avec ses clients. Si la société communique de façon transparente, elle ne fournit en aucun cas de mesures correctives.

Répartition Sectorielle

Notation moyenne ISR par secteurs



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
BNP-PARIBAS	France	Sociétés financières	5,68%	14,20/20
TOTAL	France	Pétrole et gaz	4,69%	15,80/20
ORPEA	France	Santé	3,82%	10,00/20
BOUYGUES	France	Industries	3,77%	15,00/20
AIR LIQUIDE	France	Matériaux de base	3,59%	14,20/20

Les indicateurs d'impact

Au 29 mars 2018

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A)	CARBON FOOTPRINT * (Tonnes CO2e / EUR mn)	301,62	239,66
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	0,00	26,41
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	8,31	11,04
INDICATEUR SOCIAL*	% moyen de femmes au sein des comités exécutifs	37,40 **	35,30
INDICATEUR DE GOUVERNANCE *	% moyen d'administrateurs indépendants	59,10 **	70,90
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS * (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	83,60	88,00

Palatine Entreprises Familiales ISR affiche une empreinte carbone plus élevée que celle de son benchmark. En revanche, la part des actifs intensifs en carbone est inférieure à celle de l'indice de référence. Ces bons scores résultent de la sous-pondération du fonds dans des secteurs très émetteurs de carbone comme le ciment, le pétrole,...

Il demeure nécessaire d'exposer le fonds aux solutions dites vertes afin de respecter l'objectif de 30% d'ici 2030 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains du fonds sont globalement en ligne avec ceux de l'indicateur de référence.

* Données VIGEO et BLOOMBERG

** Périmètre 98,20%

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.
Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.
- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Egalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO2 émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

98,20% de couverture pour le fonds Palatine Entreprises Familiales ISR et 100% de couverture pour l'EuroStoxx 50 (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 42 rue d'Anjou 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26 - Fax : 01-55-27-97-00